



ACTIVITES PREVISIONNELLES DU CLUB ET TARIFS 2007 / 2008 (mise à jour : 06/2007)

CHEVAUX

<u>Cotisation de club</u> pour l'année (gratuite pour les abonnements à l'année).....	60 €
<u>Licence FFE</u> * junior ♂ né après 1990.....	30 €
* senior ♂ né en 1990 et avant.....	40 €

Trois façons de régler vos cours d'équitation classique ou éthologique:

- séance par séance de 1 h (vous venez quand vous voulez, sur rendez-vous, suivant disponibilité).....	20 €
- Carnet de 10 séances (vous venez quand vous voulez, sur rendez-vous, suivant disponibilité).....	150 €
- Abonnement Annuel (votre place est réservée toute l'année).....	420 €

Cet abonnement comprend : 1 cours à jour et heure fixes (**la cotisation de club est gratuite**). Le forfait est arrêté les jours fériés et pendant les vacances scolaires. **En cas d'absence** (voir règlement au dos), aucun rattrapage n'est possible. 3 trimestres (oct, nov, déc / jan, fév, mars / avril, mai, juin).

La licence et le 1^{er} trimestre peuvent être regroupés sur le même chèque ; les 2 autres chèques de 140 € sont également faits à l'inscription. Ils seront encaissés le 15 du premier mois de chaque trimestre.

Pour ceux qui souhaitent prendre 2 cours par semaine : 1 cours classique + 1 cours équitation éthologique = 240 € le trimestre

Cours particuliers : au club (ou à domicile, déplacement non compris)	1H, 1 personne.....	40 €
	2 personnes.....	60 €
	3 personnes.....	80 €
	4 personnes.....	100 €

PONEYS

<u>Cotisation du club</u> (pour l'année).....	35 €
<u>Licence PONEY</u>	30 €
<u>Carnet de 10 heures</u>	115 €

Activités supplémentaires proposées A CHEVAL et A PONEY

Promenades à cheval, tous les jours, toute l'année, même en juillet-août :

<i>De préférence sur rendez-vous</i>	1h → 20€.....	2h → 30€.....	1/2 journée → 40€.....	1 jour → 60€
Location d'un poney sans encadrement (les enfants doivent être accompagnés par leurs parents) 1 heure.....	15€			
Stages, vacances scolaires (Toussaint, Noël, février, avril, été) : tous niveaux (voir dépliant)...la journée.....	40 €			
Tous les dimanches, entraînements (de 9h30 à 11h30).....	20 €			
Sortie en concours d'entraînement à l'extérieur, engagement non compris : C.S.O., dressage....	40 €			
Concours au centre équestre RIO BRAVO engagements compris (2 tours) : C.S.O., dressage	30 €			
Randonnées et stages de pleine nature : enfants, ados, adultes → la semaine à partir de	430 €			
Pension pour chevaux(à la journée : 15 €)- sortie tous les jours-.....au mois.....	300 €			
Rééducation de chevaux difficiles et débouillage Sur devis.....	30 € l'heure			
Travail de dressage d'un cheval par les moniteurs : dressage, CSO, course, TRECune heure.....	30 €			

ETHOLOGIE

Stages et travail à domicile

1°) **Stages d'éthologie** (avec passage des Savoirs pour ceux qui le désirent)

Ces stages sont ouverts aussi aux propriétaires de chevaux désirent venir avec leur cheval, et à tous les cavaliers étant licenciés dans un autre club. (dates : voir dépliant 2006-2007)

2°) **Travail à domicile** pour associations de cavaliers, particuliers ou clubs désirent faire une journée d'initiation pour leurs élèves.

Forfait : la 1/2 journée 250 € la journée 400€ samedis, dimanches et jours fériés 500€

(maximum 8 chevaux par demi-journée)

Intervenant Maurice MORFIN

(matériel de base fourni)

Diagnostic des problèmes de votre cheval à votre domicile : 50 €+ frais de déplacement.

REGLEMENT INTERIEUR

Centre Equestre – Poney Club RIO BRAVO

1/ Leçon d'équitation à cheval ou à poney

- ☞ Chaque cavalier doit être titulaire de la licence FFE en cours de validité. Une personne sans licence n'est pas assurée en cas d'accident.
- ☞ Le club est en mesure de vous délivrer une licence assurance FFE à votre demande.
- ☞ Le port de la bombe est obligatoire. Les assurances refusent de couvrir un cavalier sans bombe. Les parents doivent fournir à leurs enfants une coiffure de protection en état et correspondant parfaitement à la taille de leur enfant.
- ☞ A partir du 3^{ème} galop, les cavaliers doivent avoir un protège-dos personnel.
- ☞ Le Club n'assure pas la « garde » des enfants en dehors des horaires concernant leur cours d'équitation. Il ne peut en être tenu pour responsable. Les mineurs laissés la demi-journée ou plus, restent sous la responsabilité de leurs parents s'ils ne sont pas inscrits à un stage justifiant leur présence au Club.
- ☞ Le Club ne peut être tenu pour responsable de la perte des bijoux dans le manège. La meilleure solution est de ne pas en porter pendant les cours.
- ☞ Le parking n'est pas gardé : votre véhicule reste sous votre responsabilité.
- ☞ Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents jusqu'au responsable du cours et non déposés au bord de la route.
- ☞ **Toute leçon, sortie ou stage non décommandé 72 h à l'avance par courrier ou par fax sera considéré comme dû.**
- ☞ Toute absence (classe de neige, sortie scolaire...) pourra être rattrapée si le Club en a été prévenu par courrier à l'avance. Le carnet et l'abonnement ne seront en aucun cas remboursés, sauf en cas de force majeure. (accident ou maladie grave).
- ☞ En cas de maladie ou d'accident ou autre empêchement majeur, l'abonnement annuel en cours sera reporté à la reprise de votre activité sportive. En cas d'accident ou de maladie grave entraînant une incapacité à la pratique sportive de plus d'un an, 1 certificat médical est exigé ; le reste de votre abonnement annuel et la cotisation club vous seront remboursés après avoir déduit, au tarif du carnet de 10 séances, les leçons antérieures à la date de l'arrêt définitif (consommées ou non).
- ☞ **Seules les absences précédées d'un courrier donneront droit à récupération** ; les récupérations ne pourront en aucun cas se faire le samedi, elles seront prévues en accord avec le moniteur, sans doute à l'occasion d'un stage.
- ☞ Nous nous réservons le droit d'exclure du club toute personne dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs ou gênant pour la communauté, sans remboursement aucun.

2/ Sortie en concours

- ☞ Le Club se réserve le droit d'annuler la sortie s'il n'y a pas un minimum de 6 cavaliers inscrits 48 h avant la date du concours.
- ☞ Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.
- ☞ Tout cavalier absent, quelle que soit la cause, ne pourra en aucun cas se faire rembourser ; cependant il peut se faire remplacer par un camarade.
- ☞ Le Club assure le transport des chevaux, pas celui des participants ; les cavaliers doivent rejoindre le lieu du concours par leurs propres moyens (le camion des chevaux n'est pas autorisé à transporter plus d'une personne en plus du chauffeur).
- ☞ Les cavaliers engagés en concours doivent participer à l'embarquement, au débarquement des chevaux, et au rangement du matériel.
- ☞ Tout droit d'engagement devra être réglé au plus tard sur le terrain de concours.

Vous êtes invités à prévoir au minimum 15 minutes avant et après votre leçon pour vous occuper de votre cheval et de son harnachement.

Je soussigné,

Certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepte les clauses sans réserve.

Le

A.....

Signature :

PS : Possibilité de venir en car depuis Tain ou Romans (l'arrêt se trouve juste devant le club).

Renseignez-vous auprès de Régie Voyages au 04 75 02 30 42 ; pour St Donat et Valence, renseignez-vous auprès des cars Bertholamy au 04 75 45 21 88.